



Termes de référence pour l'évaluation externe finale pour le projet :

Promotion d'un développement agricole familiale durable grâce à une transition agroécologique, dans la commune de Guédé Village (département de Podor, Région de Saint Louis, Sénégal) (DAFASTA)

Appel à projets Gouvernement des îles Baléares 2019
Projet 19-030-A



G CONSELLERIA
O SERVEIS SOCIALS
I COOPERACIÓ
B DIRECCIÓ GENERAL
/ COOPERACIÓ

CONTENUES

Termes de référence pour l'évaluation externe finale pour le projet :	1
1 Introduction.....	3
1.1 Antécédents	3
1.2 Cadre institutionnel.....	3
2 Objet de l'évaluation	4
2.1 Résumé du projet, objet de l'intervention	4
2.2 Dates de démarrage et fin du projet	4
3 Objectifs de l'évaluation.....	4
3.1 Objectif général.....	4
3.2 Objectifs spécifiques	5
4 Critères d'évaluation	5
4.1 Pertinence	6
4.2 Efficacité.....	6
4.3 Efficience	6
4.4 Impact.....	7
4.5 Viabilité/durabilité	7
5 Cadre de l'évaluation.....	7
5.1 Acteurs participants à l'évaluation.....	7
5.2 Documents et sources d'information	8
6 Méthodologie et plan de travail.....	8
7 Structure et présentation des rapports de l'évaluation.....	9
8 Equipe d'évaluation.....	10
9 Budget de l'évaluation.....	11
10 Prémisses de l'évaluation	11
11 Présentation de l'offre technique et économique	12
12 Critères d'évaluation de l'offre technique et financière	12
13 Délais et mode de présentation des offres:	13

1 Introduction.

1.1 Antécédents

A partir de 1974, la Vallée du Fleuve Sénégal connaît une profonde mutation en lien avec le développement de l'irrigation. Le riz substitute peu à peu le mil et le sorgho dans la zone et dans l'alimentation. L'introduction de l'irrigation implique des infrastructures couteuses. Ces changements s'accompagnent aussi de l'introduction massive de l'usage d'intrants chimiques dans le cadre de la révolution verte.

L'économie agricole passe d'une 'production extensive, diversifiée, dépendante des conditions climatiques à une agriculture intensive, dépendante de l'irrigation et couteuse en capital. Ce modèle, ajouté au retrait de l'implication de l'Etat (ajustement structurel), a conduit à un endettement d'une partie des familles rurales et à la situation actuelle.

Ainsi, malgré le potentiel agricole de la zone, selon l'ESAN 2013, 16.7% de la population de Podor se trouve dans une situation critique de malnutrition aigue globale. EN 2015, le Sénégal a un IDH de 0.494 et occupe le rang de 162 sur un total de 186. Les producteurs familiaux, en particulier, ceux vivant en milieu rural avec de bas revenus (75% ont moins de 2.5€/jour) ont recourt pour 62% d'entre eux à une stratégie d'atténuation des risques. Même ainsi, 98% n'arrive pas à produire et/ou acheter les aliments permettant d'assurer un régime alimentaire adéquat durant toute l'année.

Face à cette situation, les communautés locales, l'UJAK et CERAI ont élaboré une stratégie à moyen/long termes d'amélioration de la résilience et de la souveraineté alimentaire des communes de Guédé Chantier et Guédé Village, basée sur une transition agroécologique dans le sens holistique (sociale, environnementale, technico-économique).

1.2 Cadre institutionnel

L'UJAK (Union des Jeunes Agriculteurs de Koyli-Wirnde), travaille pour l'amélioration des services économiques et sociaux de ses 4800 membres producteurs familiaux (agriculteurs, éleveurs, pasteurs, artisans, pêcheurs). Tous les membres font partie de 27 associations villageoises de Développement (AVD), qui sont présentes dans 28 villages des communes de Guédé Village et Guédé Chantier, département de Podor, Région de Saint Louis, Sénégal.

Le Centre d'Études Rurales et d'Agriculture Internationale (CERAI) est une ONG de Développement Rural d'utilité Espagnole qui travaille pour être moteur de changements dans les communautés rurales de notre environnement d'intervention, en les aidant à ce qu'elles obtiennent l'autosuffisance alimentaire de façon durable et écologique, en préservant leur identité culturelle et l'intégrité de leurs ressources, grâce à la coopération internationale et le développement rural, la sensibilisation et l'équité de genre. En promouvant la souveraineté alimentaire, l'agroécologie, un développement rural durable et la reconnaissance et visibilité du rôle de la femme rurale. Dans ce sens, le programme vise à influer d'une part l'amélioration du secteur productif et d'autre part le renforcement du rôle des organisations paysannes et des femmes.

Le présent projet constitue une des premières étapes d'un processus de transition agroécologique. Avec une durée de 14 mois, le projet prétend participer à l'amélioration de la résilience et de la souveraineté alimentaire des communautés paysannes de la Vallée du Fleuve Sénégal.

2 Objet de l'évaluation

2.1 Résumé du projet, objet de l'intervention

Le projet se situe dans les communes de Guédé Village et est orienté à l'appui les exploitations familles rurales dont la plus part sont des petits producteurs et productrices familiaux ainsi qu'aux groupes de promotion féminins (GPF). Le projet vise à promouvoir le développement agropastoral familial durable grâce à la transition agroécologique

Les principaux résultats attendus de ce projet sont :

- R1.** Les groupements des productrices et les exploitations familiales (4 GPFs et 10 EF) sont renforcés, grâce à la mise en place des pratiques de production durable, de diversification et d'organisation.
- R2.** 3 cultures locales du Fouta en phase de régression montrant une valeur ajoutée importante (nutritionnelle, culturelle, agronomique, économique...) sont revalorisées,
- R3.** 3 communautés scolaires sont sensibilisées sur la Souveraineté Alimentaires et l'agroécologie dans 3 villages (3 écoles, 150 élèves)
- R4.** Un système de suivi et gestion axée sur les résultats du projet est établi par les partenaires et permet de renforcer l'équipe du projet.

Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- 90 producteurs et productrices familiaux, desquels 80 sont des femmes qui appartiennent à 4 jardins collectifs
- 4 producteurs/productrices de cultures traditionnelles
- 150 élèves de 3 écoles
- 14 agents de développement local

L'implication des services locaux (SAED, ANCAR...) et des autorités locales fait partie des valeurs positives du projet, de façon à améliorer l'intégration territoriale des problématiques des agriculteurs familiaux.

2.2 Dates de démarrage et fin du projet

La durée du projet initial est de 14 mois. Néanmoins, le projet a été prolongé de 5,5 mois en partie à cause de retard dû aux restrictions liées à la pandémie de la COVID-19.

Durée total du projet : 19,5 mois

Date de démarrage : 01 aout 2020

Date de fin prévue : 15 mars 2021

3 Objectifs de l'évaluation

3.1 Objectif général

De façon générale cette évaluation finale doit permettre de connaître d'une forme participative et comme un processus d'apprentissage, dans quelle mesure le développement des actions de ce projet a contribué à l'accomplissement des objectifs proposés, en soulignant / montrant clairement : les erreurs commises, les points faibles et les limites ; les adaptations effectuées

pour atteindre les dits objectifs.

En définitive, évaluer si les actions entreprises durant cette période ont permis l'accomplissement de l'objectif spécifique qui permettra de contribuer à l'objectif général à long terme. Ceci avec une méthodologie participative qui a pour objectif de générer un processus d'apprentissage tant pour CERAI et UJAK que pour GOIB ainsi que pour les partenaires locaux et bénéficiaires qui participent au projet.

Les résultats de l'évaluation devront offrir une série de recommandations sur comment améliorer la qualité des actions futures à partir de ce qui a été exécuté dans ce projet, ainsi que dans des phases successives et dans les actions similaires qui pourront se développer dans un avenir proche pour atteindre les objectifs projetés à long terme.

Les recommandations attendues porteront sur l'influence des différentes activités / formations qui composent le projet, de la qualité et l'utilité des services techniques / externes qui ont été réalisées par des structures externes, de l'efficacité des dépenses réalisées par rapport aux résultats obtenus, de l'implication des partenaires et les améliorations possibles dans la coordination entre celles-ci et les ONGD espagnoles, ainsi qu'entre ces dernières.

Avec les résultats du processus d'évaluation, CERAI et UJAK disposeront d'un outil essentiel pour améliorer la qualité de leurs interventions futures, ainsi que pour ajuster les points qui montrent des faiblesses, et renforcer ceux qui sont considérés plus forts et qui s'adaptent mieux à la logique de l'intervention.

3.2 Objectifs spécifiques

- 1. Évaluer le degré d'avancement des objectifs spécifiques et des résultats du projet général** (selon les indicateurs et le chronogramme programmé dans la matrice de planification du projet, ainsi que tout autre que l'équipe ou la personne qui évalue détermine et qui permettent de mesurer d'une manière objective le dit accomplissement.
- 2. Evaluer les critères de pertinence, efficacité, efficience, durabilité/viabilité et impact du projet.**
- 3. Évaluer le degré d'acceptation et d'apprentissage obtenus avec les formations.**
- 4. Évaluer le degré d'appropriation des activités réalisées par les partenaires locaux.**
- 5. Évaluer la capacité de gestion de CERAI et des partenaires locaux** en relation au projet, ainsi que les processus d'information et de communication et le rôle de CERAI comme de facilitateurs de processus.
- 6. Appliquer d'une manière transversale des critères de genre et de participation** dans toutes les phases de l'évaluation.
- 7. Fournir des recommandations pertinentes** sur la base des apprentissages extraits de l'action dans les champs suivants :
 - Adaptations des formats et des contenus des formations aux besoins et au contexte local.
 - Durabilité de l'action et rôle des partenaires locaux dans celle-ci
 - Pertinence du modèle d'intervention et des outils utilisés
 - Intégration des critères de genre dans le projet.

4 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation se concentreront sur la mesure des éléments suivants. Pour une bonne compréhension sur les contenus des critères sélectionnés, ils sont définis sur la base des critères

du CAD de l'OCDE, de la manière suivante :

- **Pertinence** : le degré d'adéquation de l'intervention au contexte dans lequel il s'insère. Seront considérés les politiques publiques existantes et les besoins actuels de la population cible du projet.
- **Efficacité** : orientée à mesurer le degré d'obtention des résultats prévus et leur participation à l'obtention de l'objectif spécifique dans la planification du projet.
- **Efficience** : degré d'adéquation des ressources et du temps employés aux activités réalisées et les résultats obtenus.
- **Viabilité/durabilité** : probabilité d'étendre dans le temps les effets positifs générés par le projet. Dans ce critère de l'évaluation, les mécanismes existants ou planifiés pour étendre les services du projet ainsi que pour accompagner, s'il procède, la continuité des processus générés durant l'exécution seront priorisés.
- **Impact** : influence de l'intervention dans la génération de changements significatifs dans l'amélioration des conditions de vie de la population. L'évaluation mettra en évidence qualitativement les changements détectés, ainsi que quelques facteurs clefs dans la génération de ces derniers. La détermination des effets directs attribués au projet ne sont pas considérés comme relevant de l'impact.
- Degré d'accomplissement de l'objectif spécifique et des résultats obtenus

4.1 Pertinence

- Dans quelle mesure le projet correspond aux priorités et besoins du contexte social, politique et économique ?
- Dans quelle mesure le projet complète et est en lien de façon adéquat avec les activités des autres acteurs au niveau local ?
- Le projet s'est-il adapté à d'éventuels changements des priorités des bénéficiaires depuis la définition initiale de l'intervention ?

4.2 Efficacité

- Dans quelle mesure les objectifs immédiats, résultats du projet et les produits prévus ont été atteints ?
- Le niveau de coordination entre les différents acteurs a-t-il été satisfaisant pour le bon développement du projet ?
- Comment les facteurs externes ont-ils influencé le projet ?
- Les bénéficiaires ont-ils rencontré des difficultés pour accéder aux activités du projet ?
- Les formations, renforcements de capacités, services techniques / externes et matériels prévus pour les bénéficiaires sont-ils suffisants et adéquats pour atteindre les objectifs du projet ?
- Des effets positifs ou négatifs non prévus ont-ils été observés ?
- L'exécution du projet a-t-elle été suffisamment flexible vis à vis de l'efficacité ?

4.3 Efficience

- La transformation des ressources économiques en activités et produits attendus a été efficiente ?
- Dans quelle mesure les délais et ressources humaines prévus étaient-ils adaptés ?
- Les ressources (humaines, temps, connaissances...) ont-ils permis au projet de s'adapter à un environnement changeant pendant l'exécution ?

- Dans quelle mesure la collaboration avec les institutions a contribué à atteindre les résultats de l'intervention ?
- CERAI et UJAK ont-ils appliqué les leçons apprises des expériences antérieures pour optimiser l'utilisation des ressources ?

4.4 Impact

- Le projet a-t-il contribué à l'atteinte de l'objectif global proposé?
- Le projet a-t-il généré des impacts positifs sur les bénéficiaires directs du projet ?
- Des impacts négatifs non prévus ont-ils été générés?
- Des impacts positifs non prévus ont-ils été générés?
- Dans quelle mesure le programme de formation en agroécologie et gestion de l'eau dans les villages a permis aux agriculteurs/agricultrices d'améliorer leurs pratiques et connaissances techniques, sociales et économiques en dehors du projet ?
- Dans quelle mesure les activités de sensibilisation au niveau des écoles et grâce à la radio locale ont permis d'améliorer les pratiques et connaissances des participants?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il généré des impacts sur des bénéficiaires indirects ou population voisine.

4.5 Viabilité/durabilité

- Dans quelle mesure les résultats, réussites et bénéfices du projet seront durables dans le temps?
- Dans quelle mesure les partenaires et bénéficiaires nationaux sont renforcés pour continuer le projet?
- Suite au projet, les ressources nécessaires pour le maintien des activités ou l'application des outils et techniques seront-elles disponibles ?
- Le projet a-t-il influencé de façon positive les capacités des groupements et leurs capacités à continuer leurs activités en dehors du projet ?
- Y a-t-il eu un travail sur la thématique du genre et la valorisation du rôle des femmes ?
- La technologie et les outils de gestion proposés sont-ils adaptés au contexte et utilisable en dehors du projet ?
- La protection de l'environnement a-t-il été pris en compte ?

Il est attendu des évaluateurs qu'ils réalisent une révision/amélioration des questions posées ainsi que des critères choisis.

5 Cadre de l'évaluation

5.1 Acteurs participants à l'évaluation

Afin d'obtenir le plus d'information possible pour réaliser l'évaluation finale et que celle-ci puisse être un outil d'apprentissage pour CERAI, UJAK et leurs partenaires, il sera nécessaire que la personne ou l'équipe d'évaluation obtienne des informations de différents acteurs impliqués dans le Développement de l'intervention à évaluer :

Personnes ressources:

- Représentant et membres de l'équipe techniques de l'UJAK
- Représentant et membres de l'équipe technique de CERAI
- Services locaux et autorités locales impliqués dans le projet

- Collaborateurs ayant intervenu dans le projet (consultant, formateurs...)
- Bénéficiaires directes du projet
- Bénéficiaires indirects du projet

Cette liste est indicative et pourra être ajustée/revue avec le consultant.

5.2 Documents et sources d'information

L'équipe ou personne évaluatrice aura accès entre autres aux documents et sources d'information suivants :

- Documents de projets (formulation du projet, cadre logique, budget...)
- Rapports de suivi du projet
- Sources de vérifications (rapport d'activité, listes de présences, photos...)
- Convention de collaboration entre les partenaires du projet
- Documents internes élaborés au cours du projet

6 Méthodologie et plan de travail

Le CERAI et l'UJAK ont proposé une évaluation finale basée sur des critères prédéfinis et une approche participative.

La méthodologie/plan de travail proposé par le consultant(e) ou équipe d'évaluation pourra utiliser les outils suivants :

- Révision de documentation disponible de CERAI et UJAK.
- Réunion avec les responsables du projet de CERAI et UJAK.
- Visite de terrain (parcelle, écoles...) dans la commune de Guédé Village.
- Entretiens avec le personnel du projet.
- Groupes de travail avec les bénéficiaires.
- Entretiens individuels avec bénéficiaires.
- Restitution des résultats avec des partenaires locaux.

Le consultant pourra adapter cette proposition de méthodologique dans l'offre technique qu'il présentera.

Plan de travail

La proposition de plan de travail de l'évaluation sera élaborée de façon conjointe avec l'évaluateur, UJAK et CERAI durant la première semaine de travail. L'évaluation complète ne pourra en aucun cas avoir une durée supérieure à 15 mois. Le consultant devra proposer un plan de travail qui permette mener à bien l'évaluation dans les délais impartis.

Activités	Mois 1	Mois 2
Phase de préparation (10 jours)		
Revues documentation		
Entretien responsables projet		
Définitions indicateurs, questions clés, guides entretiens		
Proposition méthodologique de l'évaluation pour validation CERAI et UJAK		

Sélection des informateurs clés et visites nécessaires						
Phase de terrain (20 jours)						
Visites des zones d'intervention						
Entretien responsable et personnel de CERAI et UJAK et personnes ressources						
Atelier de travail avec les groupes de bénéficiaires						
Réunions et restitutions des résultats préliminaires avec partenaires locaux, UJAK et CERAI au Sénégal						
Phase de rédaction du rapport final						
Travail de systématisation de l'information collectée						
Elaboration conclusions et recommandations						
Remise première version rapport						
Révision première version par UJAK et CERAI et commentaires						
Remise rapport final en prenant en compte les commentaires de l'UJAK et CERAI						

Ce chronogramme est indicatif et devra être adapté à la proposition du consultant et aux disponibilités et temps imposés par les normes de gestion du projet.

Dans tous les cas, le rapport final d'évaluation devra être remis au plus tard le 03 mars 2021

7 Structure et présentation des rapports de l'évaluation

Le *rapport final d'évaluation* ne doit pas dépasser 50 pages (auxquels s'ajoutent les annexes).

RAPPORT FINAL

(Modèle indicatif mais le rapport final doit au minimum comprendre les points suivants)

0. Résumé exécutifs (maximum 5 pages)

1. Introduction au rapport d'évaluation (maximum 4 pages)

- Antécédents et objet de l'évaluation.
- Méthodologie résumée (chronogramme)
- Questions principales et critères d'évaluation.

2. Analyse de l'information collectée.

(Maximum 25-30 pages. 5-6 pages par critères d'évaluation)

Les parties centrales du rapport d'évaluation qui contient une description des résultats. Elle devra présenter une partie pour chaque critère d'évaluation. Chaque partie comportera autant de sous-partie que de questions d'évaluation correspondant à chacun des critères.

3. Conclusions et recommandations (10 pages maximum)

- **Conclusion de l'évaluation** en relation avec les critères d'évaluation retenus.
- **Leçons apprises** qui ressortent des conclusions générales et indiquent les bonnes pratiques qui sont extrapolables et peuvent permettre d'améliorer les interventions en cours ou les futures interventions.

- **Les recommandations dérivées de l'évaluation :** organisées selon le critère choisi par l'évaluateur (court/moyen/ long terme, type d'activité, zone d'intervention...). Dans tous les cas et à chaque fois que cela sera possible, il faudra mentionner le ou les acteurs à qui s'adresse la recommandation.

4. Annexes:

- Les TdR.
- Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
- Méthodologie utilisée (Méthodologie et techniques utilisées Conditions et limites de l'étude.)
- Révision documentaire: Liste des sources d'information secondaires.
- Entretiens: liste des informateurs, guides d'entretiens, transcriptions et notes,
- Enquêtes: modèles, données brutes et analyse statistiques
- Mémoire photographique
- Ateliers participatifs: rapport et produits obtenus
- Commentaires de différents acteurs si considérés pertinents dans les annexes ou dans le corps de texte selon la pertinence,

8 Equipe d'évaluation

L'équipe sera composée d'au moins par une/un expert avec :

- Une expérience avérée en évaluation de projets de coopération au développement,
- De préférence, ingénieur agronome,
- Expert en développement rural avec des connaissances du contexte sahélien et de l'agroécologie et agriculture familiale de subsistance.
- Capacités de communication et expérience dans la réalisation d'ateliers et le travail avec des agriculteurs
- Expérience sur les questions des rapports d'égalité hommes/femmes.
- Être professionnel(le) et indépendant (e) d'esprit dans ses analyses ;
- Capacité de synthèse, Excellente capacité rédactionnelle en français ((il peut être demandé de fournir des exemples de travaux précédents).
- Parlant couramment le français. La connaissance de l'espagnol est valorisée positivement.
- Parlant couramment les langues locales (poular...)
- La connaissance de la zone du projet et des langues locales serait un atout. Si non, il sera nécessaire un traducteur interprète parlant couramment les langues locales (poular...). Les dépenses liées au traducteur seront incluses dans le budget de l'évaluation. Le CERAI et l'UJAK aideront seulement à identifier un traducteur si nécessaire.
- Capacité à gérer le temps et les ressources imparties et à travailler dans des délais courts
- Indépendance par rapport aux parties impliquées.

Dans le cas d'équipe d'évaluation, le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires à des ateliers sur le projet et à des entretiens semi- structurés. L'équipe d'évaluation informera à tout moment le comité de suivi de tout incident.

Les langues de travail sont l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires, les langues locales. Le rapport final sera remis en français et en espagnol.

9 Budget de l'évaluation

Le budget de l'évaluation est de 5.248.000 FCFA ou 8000 Euros maximum (toutes taxes comprises -impôts inclus-), et couvrira tous les frais liés à l'évaluation et la traduction du rapport final d'évaluation (honoraires, transport jusqu'à la zone d'étude et durant l'évaluation, logement, alimentation et tous autres frais de fonctionnement pouvant être faits durant l'évaluation).

Un premier versement de 50% du budget à la présentation et à l'approbation de la méthodologie proposée sera fait et un deuxième et dernier paiement à la livraison et l'acceptation du rapport final par l'UJAK et le CERAI.

Les paiements seront effectués par virement bancaire et dans les deux cas seront fonction des services rendus. Le consultant devra présenter une facture du total de la prestation de services en respectant les normes légales en vigueur.

10 Prémisses de l'évaluation

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir de l'information, tout en assurant son anonymat et sa confidentialité. Les évaluateurs reconnaissent que l'information obtenue durant l'évaluation est propriété de CERAI et UJAK et doit être traitée de façon confidentielle. Les évaluateurs ne sont pas autorisés à copier ou transmettre l'information à d'autres personnes.
- **Responsabilité** : Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème devra être immédiatement communiqué à la directrice du projet au CERAI et au secrétaire de l'UJAK. Si ce n'est pas le cas, l'existence de ces dits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisées pour la justification de la non atteinte des résultats établis par l'UJAK et CERAI dans les TdRs.
- **Intégrité** : Les évaluateurs ont la responsabilité de mettre en évidence les questions non mentionnées dans ces TdRs, si cela est nécessaire à l'obtention d'une analyse plus complète de l'intervention.
- **Indépendance** : Les évaluateurs doivent garantir leur indépendance vis à vis de l'intervention évaluée.
- **Incidences** : Dans le cas où, durant la réalisation du travail de terrain ou toute autre phase, certains problèmes apparaîtraient, ceux-ci devront être communiqués immédiatement au CERAI et l'UJAK. Si cela n'est pas respecté, l'existence de ces difficultés ne pourra être en aucun cas utilisée pour justifier le non obtention des résultats attendus.
- **Diffusion des rapports d'évaluation** : La diffusion de l'information et du rapport final incombe à l'UJAK, CERAI et GOIB.

- **Droit d'auteur et publication de l'information**

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé par le CERAI et l'UJAK, sera propriété de ces deux entités et du bailleur et seules celles-ci pourront utiliser le résultat de ce travail, la reproduction et l'usage privé à condition de nommer les conditions de réalisation et l'auteur.

En cas de retard dans la livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à l'accord, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

11 Présentation de l'offre technique et économique

Les caractéristiques que doivent présenter les offres pour participer à cet appel d'offres sont les suivantes :

Couverture:

Nom de l'entreprise ou/et du ou des consultants,

Titre du projet : “Renforcement des capacités du secteur horticole familial grâce à une transition agroécologique dans les communes rurales de Guédé Village et Guédé Chantier. Département de Podor. Région de Saint Louis.

Contact de l'entreprise ou de l'expert individuel

- Offre technique et économique comprenant:

- CV détaillé de l'entreprise (cas échéant)
- CV détaillé des personnes de l'équipe d'évaluation au sein de l'entreprise (cas échéant)
- CV détaillé de l'expert individuel (cas échéant)
- Méthodologie proposée
- Proposition d'une matrice d'évaluation avec les critères et 5 à 8 questions par critères d'évaluation
- Plan de travail
- Budget pour la réalisation de l'évaluation qui inclut tous les couts et impôts dérivés de la réalisation de l'évaluation ainsi que le mode de paiement.

12 Critères d'évaluation de l'offre technique et financière

En dehors des points mentionnés dans le profil de l'équipe d'évaluateurs, les points suivants seront valorisés dans l'offre technico-économique :

CRITERES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
Expérience professionnelle de la personne ou équipe d'évaluation	40%	Expérience en évaluations similaires	20%
		Expérience en programmes d'agriculture familiale et/ou agroécologie	8,5%
		Connaissance du contexte de la zone	8,5%
		Parle langue poular	3%
Profil de l'expert ou	25%	Formation en agronomie, irrigation, ou similaire	15%

de l'équipe d'évaluation		Formation en genre, développement rural intégrée	10%
Qualité et valeur technique de l'offre	35%	Valeur ajoutée aux objectifs des TdRs	10%
		Valeur ajoutée à la méthodologie proposée dans les TdRs	10%
		Nombre de jours sur le terrain avec les bénéficiaires directs	5%
		Offre économique ajustée à budget disponible et coûts réels	5%
		Offre économique détaillée	5%

** Valeur ajoutée méthodologie : Incorporation dans la conception de l'évaluation d'une approche multi disciplinaire, Méthodologie innovante et participative, Prise en compte et adaptation des éléments proposés par l'UJAK et CERAI dans l'offre technique, Techniques qui mettent en avant des données qualitatives et quantitatives, Proposition avec une vision globale intégrant les différents facteurs,

Valeur ajoutée des objectifs/résultats attendus de l'évaluation, en particulier le genre, la souveraineté alimentaire et l'agro écologie et adaptation des formations au contexte local.

A qualité équivalente, une préférence sera donnée aux offres nationales.

13 Délais et mode de présentation des offres:

Les offres seront envoyées par courrier électronique à tous les deux mails suivants :

amagoia.labarga@cerai.org

yayapader@yahoo.fr

La date limite de présentation des offres est 30 décembre 2020